Lu et adopté en séance de la soc. de l'Ecole de médecine le 16 février 1809

[signature]

m. Louis 167

Rapport

sur les manuscrits laissés après sa mort par Mr. Louis, Sécrétaire perpetuel de l'Académie de Chirurgie.

16 février 1809

ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE

Madame Bauzin ~~[illegible]~~, héritière de Monsieur Louis, a remis à la Société une note indicative et imprimée de plusieurs liasses de manuscrits qu'a laissés Mr. Louis après sa mort, et nous a chargé Mr. Teissier et moi de lui en faire le rapport. J'ai cru qu'il était nécessaire que je les visse. Je me suis en conséquence transporté chez l'héritière qui m'a effectivement fait voir plusieurs liasses de papiers, désignées par les lettres de l'alphabet, et contenant des manuscrits que j'ai reconnus être écrits de la main de Mr. Louis. Je n'ai fait que les parcourir seulement pour m'assurer que les titres des liasses étaient conformes à l'indication imprimée : car il aurait fallu, pour les visiter tous, employer, je ne dis pas plusieurs heures, mais même plusieurs jours, ce que j'aurais seulement pu faire, si on me les eût tous confiés

ARC 60 d. 2 n°196

pour les examiner ; mais la méfiance ne l'a pas permis et il m'a été dit qu'on ne les livrerait qu'à celui qui les acheterait.

Je ne puis donc rendre un compte exact que sur l'indication imprimée qui, ~~quoique~~ quoique distincte par des lettres alphabétiques présentent, dans les pièces qui les forment, un tel désordre que plusieurs sont étonnées de se trouver les unes à côté des autres, qu'il y en a beaucoup de répétées, plusieurs déjà imprimées, plusieurs qui ne méritent pas l'impression. les meilleures consistent 1.° dans la physiologie de Louis, dont les dogmes et les principes ont depuis vingt ans éprouvé d'heureux changements. 2.° dans plusieurs rapports, plusieurs questions de médecine légale qui méritent attention attendu la sagacité avec laquelle on sait que Louis traitait ces sortes de matières, 3.° dans l'examen et la discussion de plusieurs ~~[illegible]~~ sujets chirurgicaux, et hygieniques dont on pourrait tirer parti en les rangeant chacun à leur place, ensorte que j'estime que sur les vingt quatre liasses, la plupart toutes volumineuses, qui forment les manuscrits de

Louis, on pourrait, en plaçant chaque pièce à
sa place, et réunissant ceux épars çà et là,
rédiger, sous le titre de Mélanges, à peu près
six à sept volumes in 8.° car il n'y a aucun
traité entier, excepté la physiologie.

On devine aisément qu'un tel travail
demanderait un tems considérable et ne pourrait
être formé que par un homme de l'art. Nous
conseillerons à la Société de charger quelqu'un
de ses membres de ce travail, après avoir fait
l'acquisition des manuscrits de Louis, si le prix
qu'on y attache était raisonnable: Mais vous
aurez peine à croire, Messieurs, qu'on en
demande dix mille francs comptant, tandis
que ~~je~~ nous les estimons, encore bien payés, avec six
cent francs, sauf à y ajouter quelqu'indemnité de
la part du libraire qui voudrait se charger de
l'impression. J'en ai parlé à deux des plus
employés dans cette partie; ils ont refusé
de s'en charger, à quelque prix que ce soit,
en disant que ces manuscrits sont trop vieux, et
qu'il aurait fallu proposer leur achat et leur
impression quelque tems après la mort de
Louis, qu'on aurait pu alors en tirer un

ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE

parti avantageux, mais qu'actuellement ils sont
presque sans valeur. L'héritière m'a dit qu'un
libraire d'Allemagne avait voulu autrefois en
faire l'acquisition. Je lui ai dit qu'elle ferait
bien de renouer le marché, mais qu'à coup sûr
la faculté de Médecine ne les achèterait pas
au prix qu'elle demandait.

Paris le 16 Février 1809.

Leroux P. Süe